

Du printemps arabe à l'automne subsaharien ? : La problématique de la circulation des modèles

Le monde arabe, une vingtaine d'années après l'effondrement de l'Union Soviétique et avec lui, la fin de la bipolarité, nous a offerts en 2011, des événements inédits, avec la chute frappante de plusieurs régimes, qu'on croyait sinon éternels, du moins durablement implantés. « Le printemps arabe a mis en mouvement des sociétés qui ont été longtemps apparemment immobiles »¹. Et les événements « extraordinaires » au Burkina Faso, offrent l'occasion de s'interroger sur la problématique de la circulation des modèles.

En effet, si une typologie serait fort risquée, l'observation attentive des révoltes arabes permet tout de même de les regrouper en trois catégories : *primo*, celles qui ont abouti à des changements de régime sans donner lieu à un embrasement total et à une guerre civile (Tunisie, Egypte, Yémen) ; *secundo*, celles qui ont entraîné (Libye) ou qui entraînent (Syrie) des brasiers ardents avec des affrontements violents entre rebelles et armée régulière dont les victimes se comptent par milliers, notamment au sein des populations civiles ; *tertio*, celles qui, même avant d'éclore véritablement, ont été atténuées ou étouffées par la « politique de la carotte »² mise en œuvre par les régimes en place (Maroc, Bahreïn, Algérie).

La circulation des modèles n'étant pas une problématique inédite³, la question se pose de l'éventuelle transposition de ces révoltes dans les Etats d'Afrique subsaharienne.

¹ Badie (B.), « Printemps arabe : un commencement », in *Revue Etudes*, n° 4151-2, juillet-août 2011, p. 7.

² V. Banegas (R.), « Politique de la rue : printemps arabe, violences et contestations sociales en Afrique subsaharienne », Conférence publique donnée à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), Université d'Abomey-Calavi (UAC), 7 juin 2013.

³ Le début de la décennie 1990 a vu émerger une vague de conférences nationales en Afrique subsaharienne. Initiées au Bénin, ces conférences ont fait tache d'huile dans la région. En effet, « dans la foulée des travaux de la conférence nationale du Bénin, une conférence nationale a été réunie au Gabon (...) et au Congo (...). D'autres pays comme le Niger (...), le Mali (...), le Tchad (...) et le Congo Démocratique (...) l'organiseront également (...) ». V. Aïvo (F. J.), *Constitution de la République du Bénin. La constitution de tous les records en Afrique*, Cotonou, 2^{ème} édition, 2013, p. 16, Note n° 7. Voir également sur la question, Laloupo (F.), « La conférence nationale au Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », *L'Année Africaine*, 1992-1993, pp. 89-113. Kamto (M.), « Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions », in Darbon (D.), Gaudusson (J. de) (Sous dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997. Mény (Y.) (Sous dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Au fond, doit-on encore se la poser car, au-delà de leurs échos ici et là⁴, la surprenante et enrichissante actualité socio-politique burkinabè autorise à penser ou plutôt à affirmer avec force la réalité de la contagion (I), (re)poussant le statu quo dans l'ordre de la virtualité (II).

I- Une contagion réelle

Les révoltes arabes ont eu de rares échos en Afrique subsaharienne qui se traduisent en Côte-d'Ivoire par le renversement de pouvoir par la guerre avec l'intervention de l'Onu⁵ et au Sénégal par une révolte civile aboutissant à une alternance électorale.

Mais si la situation en Côte-d'Ivoire est inscrite dans une configuration singulière qui n'a pas de rapport particulier avec les révoltes arabes, les contestations sociopolitiques au Sénégal rentrent un peu plus dans le champ de la contagion. Lors des dernières élections présidentielles dans ce pays, on a assisté à une mobilisation sans pareil de la société civile, appelant au départ du président Wade qui voulait s'offrir un troisième mandat. Il faut souligner l'action importante de « Y en a marre »⁶ qui a joué un rôle considérable de mobilisation-régulation⁷.

Par ailleurs, les événements au Faso, encore plus que ceux du Sénégal, sont davantage révélateurs de l'effet domino. Bien malheureuse inspiration que celle de Blaise Compaoré de vouloir s'approprier la constitution burkinabè⁸, au moyen de la manipulation, à tout le moins, malencontreuse et fâcheuse de l'article 37. Mal lui en a pris car, les révisions constitutionnelles en 1997 et en 2000 sont bien loin. Le peuple burkinabè n'a pas manqué le rendez-vous avec son histoire, empêchant ainsi Compaoré de créer un « *bug constitutionnel* »⁹. Menés pendant 27 ans par

⁴ Notamment au Sénégal.

⁵ Lire à ce sujet, Konadjé (J.-J.), *L'ONU et le conflit ivoirien, les enjeux géopolitiques de l'intervention (2002-2010)*, Paris, L'Harmattan, 2014, 336 p. V. du même auteur : « Panser et repenser l'Outil ivoirien de défense et de sécurité », in *Revue Défense nationale*, www.defnat.com, avril 2014. « L'ONU et la crise post-électorale ivoirienne : Dans les méandres d'une intervention sur fond de contestation », sur www.grotius.fr, mai 2011. *Les initiatives des organisations régionales et sous-régionales africaines dans la prévention et la gestion des conflits puis du maintien de la paix en Afrique de l'ouest*, Mémoire de Master Recherche en Géopolitique et Relations Internationales, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2006. Voir également sur la question, Muelle (A.-R. E.), « La déconstruction de la violence armée en Côte d'Ivoire (2002-2010) », *Revue Défense nationale*, 12 janvier 2011, www.defnat.com.

⁶ Organisation de la société civile sénégalaise.

⁷ V. Banegas (R.), « Politique de la rue : printemps arabe, violences et contestations sociales en Afrique subsaharienne », *op. cit.*

⁸ Lire à ce propos, Bolle (S.), « la constitution Compaoré ? », Sur la décision n° 2005-007/CC/EPF du 14 octobre 2005 du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, *Afrilex*, n° 5, pp. 9-25.

⁹ L'expression appartient à Frédéric Joël Aïvo. V. Aïvo (F. J.), *Constitution de la République du Bénin. La constitution de tous les records en Afrique*, *op. cit.*, p. 85.

un homme, les Burkinabès ont refusé d'être davantage malmenés. Devant ces événements, absolument inédits, que nous fait vivre le Burkina Faso, on oppose difficilement une résistance à la tentation de croire que les sociétés subsahariennes, dans lesquelles les dirigeants nourrissent subrepticement les mêmes envies que celles de Compaoré, vont aussi se mettre en mouvement. Le statu quo actuel serait alors seulement virtuel.

II- Un statu quo virtuel

Il est vrai que les révoltes arabes ne doivent sans doute pas occulter le statu quo qui existe dans la plupart des Etats d'Afrique subsaharienne, avec la poursuite des pouvoirs hégémoniques. En Angola par exemple, l'appel à manifester du 07 mars 2011 de Agostino Jonas a échoué et on a plutôt assisté à une mobilisation en soutien au régime en place¹⁰. Mais, on a envie de dire que c'est avant que le peuple burkinabè ne se décide à écrire son histoire plutôt qu'à la subir. Bien sûr, il faut prendre en compte l'importance des rapports de force locaux qui peuvent différer d'une société à une autre.

En effet, les dynamiques locales peuvent être déterminantes. Les révoltes arabes présentent des éléments propres au mode arabe. Pour cause, la plupart de ces régimes au pouvoir autoritaire, notamment l'Egypte et la Tunisie, bénéficiaient du soutien des occidentaux car, ils constituaient un rempart contre l'islamisme. Dans la géostratégie contemporaine, le monde arabe est là pour servir la sécurité de l'Occident et celle d'Israël qui est le seul Etat judéo-chrétien dans la zone moyen-orientale et qui bénéficie des Etats-Unis d'un soutien indéfectible. Et au regard des conditions socio-économiques déplorables dans lesquelles vivent les populations arabes, servir d'instrument de sécurité des autres est une forme d'humiliation qui a probablement joué un rôle capital dans la forte et extraordinaire mobilisation dont ont bénéficié ces mouvements. Le monde arabe s'est uni au-delà des clivages, au nom de l'honneur et de la dignité¹¹. Ceci fait que ces contestations étaient inscrites dans une dynamique particulière.

En sus, le vocabulaire politique du monde arabe n'est pas le même que celui des pays d'Afrique subsaharienne. Les réalités de pouvoir diffèrent fondamentalement dans les pays comme le

¹⁰ V. Banegas (R.), « Politique de la rue : printemps arabe, violences et contestations sociales en Afrique subsaharienne », *op. cit.*

¹¹ En Tunisie, « le geste déclencheur [de la contestation] a été le suicide de Mohammad Bouazizi, qui s'est immolé par le feu, non pas parce qu'il était au chômage mais parce qu'il avait été giflé par une policière. Ce mépris était devenu un élément moteur de l'action du gouvernement, une arme de domination. [Et] le slogan que l'on a vu se répandre à très grande vitesse, tant en Tunisie qu'au Caire, place Tahrir, était celui de la dignité, de la fierté, de l'honneur à reconquérir ». V. Badie (B.), « Printemps arabe : un commencement », *op. cit.*, pp. 10-11.

Cameroun, le Togo, le Gabon, etc. où les dirigeants se perpétuent au moyen d'élections pour le moins calamiteuses. Mais, il y a encore quelques jours, on aurait eu aucun mal à mettre le Burkina Faso dans cette liste.

C'est pourquoi, au-delà de la force des spécificités locales qui invitent à se dégager d'une vision spasmodique et éruptive des contestations sociales et politiques, on ne peut qu'être porté, emporté et submergé par la vague qui vient de Ouaga, Bobo, Koudougou, etc., et qui, on l'espère, envahira les autres capitales africaines où les chefs d'Etat, angoissés de voir arrivé le terme de leur dernier mandat légal, usent des manœuvres de tout genre pour s'éterniser au pouvoir. Le statu quo éventuel n'est que virtuel car, la mécanique est en marche.

Désormais, quand on parlera du pouvoir de la rue, des contestations populaires et de leur histoire, « Faso » sera un « passage obligé »¹² ! La démocratie est ramenée à l'état brut et Abraham Lincoln ne pensait pas si bien dire car, comme en Egypte, avec le renversement de Mohammed Morsi, le peuple peut mettre fin aux régimes supposés démocratiques.

Seulement à terme, le vrai problème sera de savoir négocier le passage du temps social à la temporalité politique, c'est-à-dire comment maximiser l'acquis, la victoire et l'acte héroïque du peuple, pour éviter qu'ils soient récupérés par des forces – politiques ou militaires – opportunistes et inopportunes. Pour l'heure, le peuple burkinabè met l'histoire en mouvement ; et on pourrait presque regretter le ballet d'émissaires internationaux qui veulent dire à ce peuple comment savourer sa victoire alors qu'ils n'ont rien pu faire pour prévenir le chaos qu'il a frôlé et dont il s'est sorti tout seul.

Il reste seulement à espérer que la crise de succession n'entraîne pas le pays, dans une succession de crises. Faisons confiance à ces hommes et femmes qui, à un moment donné de leur histoire, ont aspiré à être « intègres »¹³.

¹² Expression empruntée à Alain Pellet, concluant un colloque à Hammamet sur les métamorphoses de la sécurité collective. V. Pellet (A.), « Conclusions », in Société Française pour le Droit International (SFDI), *Les métamorphoses de la sécurité collective. Droit, pratique et enjeux stratégiques*, Paris, Pedone, 2005, p. 277.

¹³ V. le blog de Gilles Yabi qui a eu le 29 octobre 2014, « 700 petits mots et une pensée pour le Burkina ». <http://gillesyabi.blogspot.com/>.